

LA PRIMAUTÉ DE LA PROTECTION

STRATÉGIE RELATIVE AU DOMAINE DE RESPONSABILITÉ DE LA LUTTE ANTIMINES 2022-2024

Protéger les personnes contre les risques d'explosion dans les situations d'urgence humanitaire: promouvoir des solutions inclusives, locales et durables



Une démineuse en Afghanistan. Photographie: Conseil danois pour les réfugiés

Remerciements:

Le domaine de responsabilité mondial de la lutte antimines (MA AoR) du Groupe mondial de la protection est reconnaissant du soutien généreux du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, qui a fourni les ressources nécessaires pour mener à bien cette stratégie.

Le MA AoR mondial est également reconnaissant à ses nombreux membres, partenaires et collaborateurs nationaux qui ont contribué à cette stratégie.



Bruno Donat, le coordinateur mondial du MA AoR et Mme Hana Albaioumy de UNMAS, coordinatrice du MA AoR de Gaza, assistent à une session EORE de l'UNICEF adaptée aux enfants. Octobre 2021. Photographie ONU/Shareef Sarhan

Les points de vue exprimés dans cette stratégie sont ceux du domaine de responsabilité mondial de la lutte antimines du Groupe mondial de la protection et ne reflètent pas nécessairement ceux du Secrétariat des Nations Unies, de ses États membres ou ceux des agences, fonds et programmes des Nations Unies.

TABLE DES MATIÈRES



1. Avant-propos	4
2. Résumé	8
3. Arrière-plan contextuel	9
3.1 Rôle du domaine de responsabilité mondial de lutte antimines	10
4. Principes directeurs	11
4.1 Primauté de la protection	11
4.2 Partenariats stratégiques	11
4.3 Égalité, diversité et inclusion	12
4.4 Acteurs locaux et nationaux au centre de la réponse en matière de la lutte antimines	12
4.5 Se concentrer sur les personnes les plus exposées aux risques	12
5. Objectifs Stratégiques	13
Objectif 1: Offrir une coordination fiable pour la lutte antimines humanitaire dans les situations d'urgence, afin d'accélérer et de réaliser des interventions plus percutantes	14
Objectif 2: Créer et renforcer des partenariats stratégiques	15
Objectif 3: Améliorer et transférer les capacités: renforcer la participation significative, la représentation et le leadership des acteurs locaux et nationaux dans les structures de coordination de la lutte antimines humanitaire	16
Objectif 4: Promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion dans les opérations et parmi le personnel	17
Objectif 5: Contribuer à des solutions durables en collaboration avec les acteurs de la paix et du développement	18
6. Facteurs Favorables	19
ANNEXE 1: PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES NORMALISÉES (PON) DU MA AOR	22
ANNEXE 2: DOMAINE DE RESPONSABILITÉ DE LA LUTTE ANTIMINES DANS L'APPROCHE SECTORIELLE DE L'AIDE HUMANITAIRE	32
ANNEXE 3: GOUVERNANCE ET COMPOSITION	33
ANNEXE 4: PRÉSENCE DU MA AOR DANS LES PAYS (EN 2021)	34

1. AVANT-PROPOS



Nous vivons une époque sans précédent. Avec plus de vingt conflits en cours dans le monde, dont plusieurs se prolongent, la prolifération des groupes armés non étatiques utilisant des engins explosifs improvisés (EEI), l'évolution des technologies des EEI et le large éventail de dommages durables causés par les armes explosives dans les zones peuplées, des millions de personnes sont confrontées aux dangers posés par les mines terrestres, les EEI et les restes explosifs de guerre (REG). Leur vulnérabilité a été aggravée par l'avènement de la pandémie mondiale de COVID-19. Répondre à ces dangers n'a jamais été aussi nécessaire, mais cela devient de plus en plus difficile.

Ces armes continuent de tuer, de blesser et de traumatiser les communautés; quelque 10 000 personnes en moyenne sont touchées chaque année, en particulier parmi les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), les migrants et les réfugiés. Derrière chaque victime se trouve une communauté traumatisée. Dans ce contexte, des collaborateurs nationaux de plusieurs domaines de responsabilité de la lutte antimines (MA AoR) continuent de coordonner les efforts pour protéger les personnes contre les risques d'explosion par le biais d'activités de sensibilisation, d'enquête et de déminage. Ce sont des héros de première ligne!

Selon les plans de réponse humanitaire (PRH) de 2021, dans les dix-sept pays où le MA AoR est actif, près de 41 millions de personnes sont menacées par la contamination par des munitions explosives et ont besoin de la lutte antimines humanitaire. Au-delà de ces PRH, nous estimons qu'un total de 60 millions de personnes sont affectées par la contamination dans le monde, et il est tout aussi important de répondre aux besoins non satisfaits des personnes blessées par les munitions explosives : les survivants et les victimes indirectes. Par conséquent, il existe un besoin évident de financement d'urgence flexible et durable sur plusieurs années pour atténuer le risque posé par la contamination par des munitions explosives.

L'objectif de cette stratégie, la première du genre, est de présenter un programme collectif sur lequel les membres du MA AoR mondial se sont mis d'accord. Elle complète les procédures opérationnelles normalisées (PON) techniques du MA AoR mondial. Cette stratégie s'appuie sur la vision de la Stratégie de la lutte antimines des Nations Unies pour 2019-2023 d'un



Une démineuse en Ukraine. Photographie: Conseil danois pour les réfugiés.



Bruno Donat, coordinateur mondial du MA AoR assiste à une réunion du MA AoR de Gaza en présence de Bridget Forster, responsable du programme de lutte antimines en Palestine de UNMAS, Hana Albaioumy, coordinatrice de UNMAS et de représentants de HI, NPA, Save the Children, UNICEF et de UNMAS de l'ONU. Octobre 2021. Photographie ONU/Amani Abu Kallob.

«monde libéré de la menace des mines, des restes explosifs de guerre, y compris les armes à sousmunitions, et des engins explosifs improvisés où les individus et les communautés vivent dans un environnement sûr propice à la paix et au développement durables» et sur la vision du cadre stratégique du Groupe mondial de la protection pour 2020-2024 où «les personnes sont protégées lors des crises humanitaires, leurs droits sont respectés et des solutions sont trouvées conformément au droit international».

En août 2021, le Secrétaire général des Nations Unies a déclaré dans son rapport (A/76/283) sur l'assistance à la lutte antimines que: «Le financement des réponses de protection doit être augmenté, y compris par le biais du domaine de responsabilité de la lutte antimines au sein du Groupe mondial de la protection». Dans l'esprit de cette déclaration, cette stratégie fournit en outre un cadre pour engager de manière proactive les partenaires, mettre en évidence notre pertinence face aux défis actuels, renforcer les mesures de sensibilisation et mobiliser les ressources.

Pour l'avenir, nous appelons également à une refonte de la gouvernance et de la composition du MA AoR mondial, en particulier pour plus d'inclusion et de diversité avec la représentation des pays et territoires concernés, des ONG internationales et nationales, des donateurs et des organismes des Nations Unies, de son Secrétariat, de ses agences, fonds et programmes.

Nous sommes convaincus que cette stratégie, intitulée «*La primauté de la protection*», nous guidera et nous inspirera alors que nous continuons d'améliorer nos capacités et nos réponses, en particulier en ce qui concerne la coordination de la lutte antimines humanitaire.

Bruno Donat,
Coordinateur mondial,
Domaine de responsabilité
de la lutte antimines (MA
AoR)

Chef du bureau de UNMAS
à Genève.

Hannah Rose Holloway,
Cocoordinatrice,
Domaine de responsabilité de la
lutte antimines (MA AoR)

Désarmement humanitaire et
consolidation de la paix (DHCP)
Coordinatrice – Conseil danois
pour les réfugiés, représentation à
Genève.



La «chaise cassée», en face du Palais des Nations des Nations Unies à Genève, en Suisse. Photographie: Humanité et inclusion.

Le financement des réponses de protection doit être augmenté, y compris par le biais du domaine de responsabilité de la lutte antimines au sein du Groupe mondial de la protection.

- António Guterres, Secrétaire général des Nations Unies
(A/76/283), août 2021

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES



ABH: Aperçu des besoins humanitaires

AV: Assistance aux victimes

BCAH: Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies

CH: Coordinateur humanitaire

CP: Protection de l'enfance

CPI: Comité permanent interorganisations

EDI: Égalité, diversité et inclusion

EEl: Engin explosif improvisé

EHP: Équipe humanitaire du pays

EO: Munitions explosives

EORE: Éducation aux risques liés aux munitions explosives

ER: Éducation aux risques

GAM: Gestion des armes et munitions

GMP: Groupe mondial de la protection

HCR: Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

IACG-MA: Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines

LTP: Logement, terre et propriété

MA AoR: Domaine de responsabilité de la lutte antimines

NILAM: Normes internationales de la lutte antimines

OCDE-CAD: Organisation de coopération et de développement économiques –
Comité d'aide au développement

ONG: Organisation non gouvernementale

PDI: Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

PoLR: Fournisseur de dernier recours

PON: Procédures opérationnelles normalisées

PRH: Plan de réponse humanitaire

REG: Restes explosifs de guerre

UNMAS: Service de la lutte antimines des Nations Unies

VS: Violence sexiste

2. RÉSUMÉ



La directrice par intérim de UNMAS, Ilene Cohn, visite les opérations de UNMAS au Soudan. Juin 2021. Photographie ONU.

VISION

Un monde dans lequel les garçons, les filles, les hommes et les femmes vivant dans des situations d'urgence humanitaire sont protégés contre les risques d'explosion et où les droits des victimes sont reconnus et respectés.

MISSION

Le domaine de responsabilité de la lutte antimines (MA AoR) du Groupe mondial de la protection est une plateforme de coordination qui soutient les acteurs mondiaux, régionaux et locaux concernés et plaide pour que la lutte antimines dans les contextes humanitaires soit opportune, efficacement coordonnée et tenue responsable.

OBJECTIFS

1. Offrir une coordination fiable pour la lutte antimines humanitaire dans les situations d'urgence, afin d'accélérer et de réaliser des interventions plus percutantes.
2. Créer et renforcer des partenariats stratégiques.
3. Améliorer et transférer les capacités : renforcer la participation significative, la représentation et le leadership des acteurs locaux et nationaux dans les structures de coordination humanitaire.
4. Promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion dans les opérations et parmi le personnel.
5. Contribuer à des solutions durables en collaboration avec les acteurs de la paix et du développement.

3. ARRIÈRE-PLAN CONTEXTUEL



Session d'éducation au risque à Candellillas, en Colombie, avec Luz Dary Landazury, une éminente défenseuse des survivants des munitions explosives, Pablo Parra, responsable par intérim du programme de lutte antimines de UNMAS en Colombie, Christelle Loupforest, coordinatrice adjointe du MA AoR mondial, des collaborateurs du CIREC et des membres de la communauté. Octobre 2021. Photographie ONU.

La situation humanitaire actuelle est difficile et exige une coopération plus étroite entre les principales parties prenantes. Le MA AoR mondial se concentre principalement sur les pays en situation d'urgence humanitaire ou sortant d'un conflit, mais la lutte antimines reste souvent nécessaire durant des années après la signature des accords de paix. Les besoins des victimes subsisteront des années après l'élimination de la dernière munition explosive. Les défis identifiés par la campagne Landmine Free 2025 «Un monde sans mines en 2025» dans Mine Action's Fair Share: An Agenda for Change sont observés dans les situations de conflit et de post-conflit: un financement international insuffisant, la nonapplication des normes et des bonnes pratiques opérationnelles, les obstacles à l'accès en raison d'un conflit en cours ou d'une juridiction contestée et le niveau de contamination. Le secteur de la lutte antimines doit travailler ensemble pour résoudre ces problèmes et le MA AoR mondial peut y contribuer en se fondant sur les avantages comparatifs.

3.1 Rôle du domaine de responsabilité mondial de la lutte antimines



Réunion présidée par le Général Youssoufa Mamadou Maiga, président de la Commission nationale de Collecte et de Contrôle des Armes illicites (CNCCAI) du Niger, avec des représentants du Groupe de la protection, du Comité international pour l'Aide d'Urgence et le Développement (CIAUD), de Cooperazione Internazionale (COOPI), du Génie militaire des Forces armées nigériennes, de Humanité et inclusion, de Paix et Sécurité pour un Développement Durable (PSDD), du BCAH, du HCR et de UNMAS. Bruno Donat, coordinateur mondial du MA AoR et M. Philippe Renard, responsable du programme de lutte antimines de UNMAS au Burkina Faso/Niger étaient présents. Octobre 2021. Photographie ONU.

Le MA AoR mondial offre un forum pour renforcer la coordination entre les cinq piliers de la lutte antimines: la sensibilisation, le déminage, l'éducation aux risques, la destruction des stocks et l'assistance aux victimes, en vue d'accroître leur cohérence, leur portée et leur efficacité. En soutenant le MA AoR national, il se concentre notamment sur le soutien technique, la sensibilisation, la politique et, au besoin, dirige la recherche d'un terrain d'entente pour discuter et régler toute question litigieuse non résolue à l'échelon du pays. Il prend également des mesures pour intensifier les interventions en matière de déminage dans les situations d'urgence existantes, si nécessaire, et pour participer à l'équipe d'intervention rapide du GMP, le cas échéant. Pour plus d'informations et de détails sur ses rôles et responsabilités, veuillez consulter les procédures opérationnelles normalisées (PON) du MA AoR.

Le saviez-vous ?

Le Comité permanent interorganisations (CPI) a créé l'approche sectorielle et désigné le HCR comme agence mondiale chef de file pour le Groupe de la protection. Le MA AoR est un domaine de responsabilité spécialisé pour la protection. La politique du CPI sur la protection de 2016 a désigné UNMAS comme responsable du MA AoR à l'échelon mondial.

4. PRINCIPES DIRECTEURS



Éducation aux risques des mines à Basra, en Iraq. Photographie: Conseil danois pour les réfugiés.

Les principes suivants guident le MA AoR et la mise en œuvre de la stratégie :

4.1 Primauté de la protection

Le GMP, dirigé par le HCR, fournit une plateforme de coordination pour les partenaires disposant d'une expertise, de ressources et de capacités en matière de protection. La définition de la protection étant très large, des AoR (domaines de responsabilité) ont été établis au sein du GMP : Protection de l'enfance, Violence sexiste (VS), Lutte Antimines, et Logement, terre et propriété (LTP). Ces AoR fournissent des conseils techniques et un soutien dans leurs domaines de spécialisation. Comme indiqué dans la politique du CPI sur la protection, l'objectif de la lutte antimines est d'identifier et de réduire l'impact et le risque d'explosion à un niveau où les personnes peuvent vivre en toute sécurité.

Le MA AoR mondial adhère aux principes humanitaires et aux cadres normatifs appropriés et les promeut. Cela est particulièrement pertinent pour guider le personnel et les programmes dans les situations d'urgence complexes où il est nécessaire de travailler avec les parties en conflit pour fournir des services de protection. En collaboration avec le GPM, le MA AoR mondial plaide pour que la protection soit au cœur de l'action humanitaire, en soutenant l'inclusion de résultats clairs en matière de protection de la lutte antimines dans le cycle des programmes d'action humanitaire, et en fournissant l'analyse et la planification nécessaires à leur réalisation.

4.2 Partenariats stratégiques

Le MA AoR, à tous les niveaux, est aussi fort que ses organisations participantes et leur niveau de collaboration. Il ne peut être renforcé que par la confiance mutuelle entre les organisations et la responsabilité mutuelle, afin d'atteindre ses objectifs. Les partenariats sont au cœur du MA AoR, tant à l'échelon local que mondial. Pour atteindre ses objectifs, le MA AoR réunit le Secrétariat, les fonds et les programmes des Nations Unies, des ONG internationales et nationales et des institutions universitaires à l'échelon mondial, ainsi que dans un contexte de crise humanitaire. UNMAS¹ est l'entité chef de file du MA AoR mondial, coordonné par une ONG (actuellement le Conseil danois pour les réfugiés). Le MA AoR met en place de nouveaux partenariats pour accélérer la lutte antimines et mettre en œuvre des interventions plus efficaces.

¹UNMAS est désigné comme l'agence chef de file pour le MA AoR mondial dans la politique du CPI sur la protection dans le cadre de l'action humanitaire (2016). Aux fins de la présente stratégie du MA AoR, le terme « entité chef de file » sera utilisé, car le Service de la lutte antimines fait partie du Secrétariat, au sein du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité au sein du Département des opérations de paix des Nations Unies.

4.3 Égalité, diversité et inclusion

Le MA AoR s'engage en faveur de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion (EDI), en plaidant notamment pour l'inclusion du genre, de l'ethnie et du handicap au sein de son personnel et dans ses différentes opérations. Le MA AoR mondial s'engage à œuvrer au bénéfice des personnes les plus à risque, sans distinction d'aucune sorte, telle que l'ethnie, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'orientation politique, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou tout autre statut. Reconnaissant que les causes de la vulnérabilité et de l'exclusion sont très complexes, multiples, se chevauchent, se combinent et sont dynamiques, le MA AoR mondial adoptera une optique intersectionnelle.

Reconnaissant l'importance d'un lieu de travail diversifié et inclusif — qui améliore la qualité du travail en offrant un plus large éventail de compétences et de connaissances — le MA AoR étend ses efforts pour lutter contre toute forme de discrimination et promouvoir un environnement de travail juste et équitable. À cet égard, une refonte de la gouvernance et de la composition du MA AoR, notamment pour plus d'inclusion et de diversité, devrait être mise en œuvre.

Conformément aux Lignes directrices des Nations Unies sur l'égalité des genres pour les programmes de lutte antimines et à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le MA AoR adopte également une perspective, sensible et réceptive à la diversité, afin de promouvoir des programmes de lutte antimines inclusifs et efficaces.

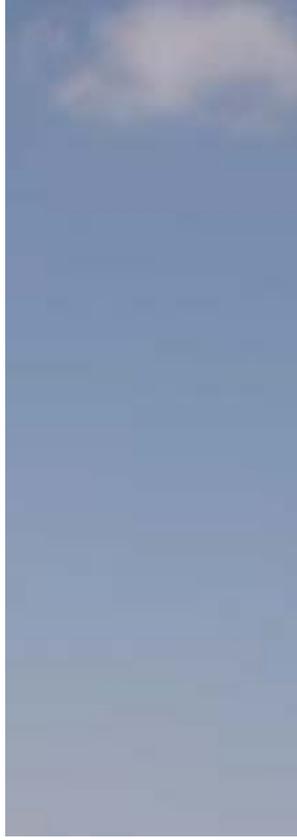
4.4 Acteurs locaux et nationaux au centre de la réponse en matière de la lutte antimines

Le MA AoR mondial s'engage à soutenir les

engagements visant à améliorer la participation et la représentation des acteurs locaux et nationaux dans tous ses domaines d'activité. Il favorisera notamment le renforcement du leadership et de la capacité des autorités nationales et de la société civile dans les mécanismes de coordination de la lutte antimines, l'amélioration des processus de coordination et de gestion de l'information, ainsi que la facilitation de l'accès à un financement direct et pluriannuel pour les partenaires locaux aux échelons national et infranational. Le MA AoR mondial cherche à inclure les acteurs nationaux en tant que partenaires à part entière, et à accélérer le processus de nomination des coordinateurs ou des co-coordinateurs nationaux, afin de tirer parti de leurs avantages comparatifs. Le développement des capacités locales de coordination et de gestion des programmes par le biais d'un mécanisme de transfert de capacité bidirectionnel soutiendra les stratégies de prévention, améliorera la qualité, la rapidité et l'ampleur de la réponse, renforcera la résilience des systèmes nationaux, favorisera des solutions durables et renforcera les moyens de rendre compte aux personnes affectées.

4.5 Se concentrer sur les personnes les plus exposées aux risques

Le MA AoR mondial travaillera en étroite collaboration avec d'autres groupes sectoriels pour identifier la population la plus vulnérable, en participant au cadre d'analyse intersectorielle commun et en contribuant à l'analyse de la lutte antimines pour éclairer la planification et la mise en œuvre du programme. En outre, il plaidera auprès du secteur de la lutte antimines pour que les ressources et les programmes soient axés sur la protection des personnes contre les munitions explosives, et l'assistance aux victimes.



5. OBJECTIFS STRATÉGIQUES



*Déminage en Somalie.
Photographie ONU.*



Objectif 1: Offrir une coordination fiable pour la lutte antimines humanitaire dans les situations d'urgence, afin d'accélérer et de réaliser des interventions plus percutantes



Déminage en Afghanistan.
Photographie ONU.

Le MA AoR mondial vise à renforcer une plateforme de coordination efficace pour la collaboration dans les opérations des MA AoR nationaux, afin d'améliorer la coordination de la lutte antimines dans les contextes humanitaires, d'assumer les responsabilités sectorielles et de contribuer à des décisions rapides et éclairées par les Coordinateurs humanitaires (CH) et les équipes humanitaires dans les pays. (EHP). Il est recommandé aux membres du MA AoR de se mettre d'accord sur les priorités et de développer des outils, des orientations et des groupes consultatifs pour favoriser un meilleur alignement et des moyens plus systématiques de déployer les capacités, de hiérarchiser les interventions et de coordonner les ressources et leur mobilisation.

Objectifs clés:

- Fournir un leadership et des orientations aux équipes de coordination et aux partenaires nationaux sur les développements mondiaux, les nouvelles initiatives et les engagements.
- Soutenir l'intégration de la lutte antimines dans les aperçus des besoins humanitaires et les plans d'intervention.
- Promouvoir une définition commune des personnes qui ont besoin de la lutte antimines, des personnes ciblées (processus de priorisation) et des moyens de mesurer l'impact sur les bénéficiaires.
- Promouvoir la coordination entre les AoR du GMP pour renforcer le partage d'informations et le transfert de capacités aux échelons national, régional et mondial.

Coopération synergique

- Avec le Groupe mondial de la protection: intégrer la lutte antimines dans la protection.
- Avec l'AoR «Protection de l'enfance»: collaborer pour atténuer l'impact des munitions explosives sur les enfants, notamment en matière d'éducation aux risques et d'assistance aux enfants victimes.
- Avec l'AoR «Logement, terres et propriété» et le groupe «Abris»: promouvoir la diligence raisonnable dans le déminage des terres et explorer les avantages de «l'approche par établissement» ou de «l'approche sectorielle» pour la lutte antimines.
- Avec l'AoR «Violence sexiste»: plaider pour que la lutte antimines soit intégrée, au besoin pour les survivants, dans les réponses pertinentes à la violence sexiste.
- Avec le groupe «Éducation»: soutenir l'accès à des écoles et à une éducation sûres pour les enfants en situation de handicap et unir les forces sur l'éducation aux risques.
- Avec les groupes «Sécurité alimentaire» et «Logistique»: collaborer pour un accès plus sûr à la nourriture, aux moyens de subsistance et aux marchés.
- Avec le groupe «Santé»: intégrer les initiatives d'assistance aux victimes conformément à NILAM 13.10 et clarifier les liens entre la lutte antimines et l'infrastructure sanitaire humanitaire qui répond aux blessures causées par les munitions explosives.



Objectif 2: Créer et renforcer des partenariats stratégiques



Les partenariats stratégiques sont essentiels pour promouvoir l'innovation et attirer de nouvelles ressources techniques et financières pour la lutte antimines. Favoriser les partenariats nouveaux et existants de manière plus proactive aiderait le MA AoR à répondre aux besoins croissants de la lutte antimines avec des ressources adéquates. Le MA AoR mondial renforcera sa stratégie de partenariat avec les États membres et les donateurs, les organisations régionales, la société civile, le secteur privé et les universités qui peuvent contribuer au partage des connaissances, à l'apprentissage, au financement et à l'innovation au sein du secteur.

Objectifs clés:

- Identifier les sources de financement émergentes et évaluer leur utilisation actuelle et leur potentiel pour l'avenir, notamment en plaidant pour que les ABH et les PRH mobilisent le soutien des donateurs et des institutions partenaires.
- Renforcer les partenariats avec la communauté de lutte antimines, ainsi qu'avec les parties prenantes externes, notamment les institutions universitaires, la société civile, les ONG, les organisations régionales, les organismes des Nations Unies et le secteur privé.
- Soutenir les efforts de sensibilisation du groupe consultatif sur l'éducation aux risques liés aux munitions explosives.

L'association AMMIE organise une session d'éducation aux risques avec une communauté locale à Korsimoro, au Burkina Faso. Octobre 2021. Photographie ONU.



Objectif 3: Améliorer et transférer les capacités: renforcer la participation significative, la représentation et le leadership des acteurs locaux et nationaux dans les structures de coordination de la lutte antimines humanitaire



Éducation aux risques au Laos.
Photographie : Humanité et inclusion

Conformément à la note d'orientation du CPI, le GMP et ses quatre AoR cherchent à promouvoir des stratégies et des mécanismes de coordination qui soient: «aussi locaux que possible, aussi internationaux que nécessaire.» Le MA AoR mondial encourage l'appropriation locale et le transfert de capacités dans les processus de lutte antimines et donne des moyens d'action aux personnes touchées, en renforçant les partenariats équitables et à long terme avec les ONG de lutte antimines humanitaire (tant nationales qu'internationales) et les autorités nationales, en mettant clairement l'accent sur le renforcement des capacités nationales. Le MA AoR travaille avec des acteurs locaux et nationaux, en particulier des organisations dirigées par des femmes et des jeunes, ainsi que des personnes handicapées, afin de faciliter leur participation et leur représentation dans les structures de coordination, dans l'intérêt général des personnes touchées.

Objectifs clés:

- Identifier les obstacles et les facteurs favorables à la participation et à la représentation des acteurs locaux et nationaux dans la lutte antimines humanitaire.
- Promouvoir le leadership local, ainsi que la participation et l'innovation locales, dans les groupes de coordination de la lutte antimines et plaider pour que les organisations locales participent aux processus de prise de décision et de priorisation.
- Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des organisations locales de lutte antimines en coordination avec d'autres domaines de responsabilité et groupes.
- Accroître les activités conjointes de sensibilisation avec la représentation des ONG nationales, afin de garantir l'accès aux zones contaminées, d'identifier les principaux problèmes rencontrés par les personnes touchées et de mobiliser des ressources pour y remédier.
- Promouvoir le transfert des activités de protection aux communautés, aux organisations et à la société civile locales et rendre l'adhésion au MA AoR mondial accessible aux acteurs nationaux et locaux.

Objectif 4: Promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion dans les opérations et parmi le personnel



Éducation aux risques en Iraq.
Photographie ONU.

Le MA AoR mondial vise à promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion (EDI) au sein de son personnel et dans les opérations de lutte antimines pertinentes, en mettant l'accent sur l'inclusion des personnes handicapées, l'égalité des genres et l'équité ethnique par le biais d'une approche intersectionnelle. Il favorise notamment une programmation sensible à la diversité et aux conflits, de sorte que le travail fourni profite à l'ensemble de la communauté et qu'il n'ait pas d'impact négatif ou involontaire sur les dynamiques de pouvoir locales. Il encourage également un lieu de travail diversifié et inclusif, qui favorise un environnement de travail exempt de discrimination et améliore la qualité du travail en offrant un plus large éventail de compétences et de perspectives. En outre, au niveau mondial, une refonte de la gouvernance et de la composition du MA AoR, notamment pour plus d'inclusion et de diversité, devrait être mise en œuvre. Ce travail sera mené conformément aux Lignes directrices des Nations Unies sur l'égalité des genres pour les programmes de lutte antimines, à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et à d'autres lignes directrices pertinentes.

Objectifs clés:

- Sensibiliser et plaider pour une égalité, une diversité et une inclusion accrues au sein de la communauté de lutte antimines, y compris dans la gouvernance et la composition du MA AoR.
- Promouvoir la collecte de données qualitatives et quantitatives sur l'inclusion des personnes handicapées, l'égalité des genres et l'équité ethnique sur le lieu de travail et dans les opérations du MA AoR.
- Renforcer le partenariat et la collaboration au sein de la communauté de lutte antimines en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion, en partageant les meilleures pratiques et en favorisant le dialogue avec les principales parties prenantes.
- Favoriser une programmation inclusive et diversifiée guidée par la responsabilité vis-à-vis des populations affectées.

Le Secrétaire général salue les progrès accomplis par la communauté de lutte antimines pour approfondir les discussions dans ce domaine, notamment par le biais d'une discussion plénière consacrée à l'équité ethnique dans le secteur de la lutte antimines, lors de la réunion internationale des directeurs de programmes nationaux de lutte antimines et des conseillers des Nations Unies en mai 2021. Le Secrétaire général est convaincu que les prochaines étapes viendront compléter les initiatives du Groupe de travail sur la lutte contre le racisme et la promotion de la dignité pour tous aux Nations Unies, lancé en 2020.

- (A/76/283), août 2021



Objectif 5: Contribuer à des solutions durables en collaboration avec les acteurs de la paix et du développement



Des urgences humanitaires à la consolidation de la paix après les conflits, la lutte antimines humanitaire, mise en œuvre d'une manière sensible aux conflits, est essentielle à la paix et aux solutions durables. Le MA AoR mondial prône des solutions durables qui répondent aux normes de protection grâce au lien entre l'action humanitaire, la paix et le développement. En outre, la planète est confrontée à une urgence environnementale sans précédent et le secteur de la lutte antimines a identifié la nécessité de développer des pratiques environnementales plus fortes.

Objectifs clés:

- Faire progresser la lutte antimines dans les stratégies de développement, d'environnement et de consolidation de la paix, afin de trouver des solutions durables pour renforcer le lien entre la paix, l'humanitaire et le développement.
- Partager les pratiques des solutions locales partout où les moyens de subsistance alternatifs ont protégé les personnes et réduit le risque d'accidents liés aux munitions explosives.
- Renforcer les mécanismes de suivi en place pour évaluer l'aptitude des systèmes de coordination existants à obtenir des résultats collectifs favorisant des solutions durables.

*Changement climatique :
inondations. Photographie :
HCR/C. Tijerina.*



6. FACTEURS FAVORABLES

Éducation aux risques des mines au Myanmar. Photographie: Conseil danois pour les réfugiés.

Le MA AoR mondial est composé d'organisations qui se réunissent pour mener la lutte antimines dans les situations d'urgence aussi efficacement que possible.

Suivi, évaluation, responsabilité et apprentissage

Le MA AoR mondial s'engage à créer et à aligner des activités mesurables conformément à la stratégie. Ces activités formeront la base d'un plan de travail, qui sera élaboré collectivement et sera accompagné d'indicateurs, de calendriers et de responsabilités attribuées. Le MA AoR compilera un rapport de situation annuel, montrant les progrès réalisés par rapport aux actions.

Ressources adéquates et flexibles

Pour atteindre les objectifs de ce plan stratégique, le MA AoR doit disposer de ressources adéquates et flexibles. Assurer le financement durable des ressources humaines clés et élargir la base de financement des activités sont essentiels à la mise en œuvre complète de ce plan stratégique. Le MA AoR mondial cherchera à conserver les postes actuels au sein de l'équipe de coordination et à se développer dans les principaux domaines de priorités, comme indiqué dans cette stratégie, notamment le partenariat, le renforcement des capacités, l'égalité, la diversité et l'inclusion, la gestion de l'information et la communication.



Session de sensibilisation aux munitions explosives avec des collaborateurs humanitaires à Damas, en Syrie. Novembre 2021. Photographie ONU/Francesca Chiaudani.

Gouvernance

Un processus décisionnel réactif et représentatif est essentiel pour respecter les délais d'action et faire en sorte que le MA AoR fonctionne de manière rationnelle et flexible. Une prise de décision efficace permettra au MA AoR de répondre aux crises et aux priorités émergentes. Le MA AoR mondial procédera à un examen des membres, des structures de gouvernance et des procédures de prise de décision dès le début de cette stratégie, pour s'assurer qu'ils sont diversifiés et inclusifs, et adaptés à leur objectif.

Communication efficace

Le MA AoR mondial reconnaît l'importance d'une communication interne et externe forte, claire et cohérente. Une communication efficace avec les membres, les donateurs, les partenaires humanitaires, les mécanismes de coordination à l'échelon national et les autres acteurs concernés est essentielle pour atteindre les objectifs fondamentaux de ce plan stratégique. Le MA AoR mondial élaborera un plan de communication fondé sur une analyse approfondie des parties prenantes, afin d'assurer la prévisibilité et l'accessibilité de ses communications pour toutes les parties prenantes et un groupe varié de publics.

Processus d'élaboration de la stratégie

Cette toute première stratégie a été élaborée par le MA AoR mondial en consultation avec les principales parties prenantes, y compris ses membres et les coordinateurs des MA AoR nationaux.



Session EORE de UNMAS en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Warrap, au Soudan du Sud, en novembre 2021. Photographie ONU.



Assistance aux victimes en Afghanistan. Photographie: Humanité et inclusion.

ANNEXE 1: PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES NORMALISÉES (PON) DU MA AOR



Bruno Donat, coordinateur mondial du MA AoR et Philippe Renard, responsable du programme de lutte antimines de UNMAS au Burkina Faso, se coordonnent avec leurs collaborateurs lors d'une réunion présidée par Alimata Ouattara, Coordinatrice du Groupe de la protection, dans la région Centre Nord, au Burkina Faso. Octobre 2021. Photographie ONU.



Procédures opérationnelles normalisées 9 août 2021

Domaine de responsabilité de la lutte antimines du Groupe mondial de la protection

Approuvées par: Le coordinateur mondial du domaine de responsabilité de la lutte antimines, Groupe mondial de la protection

Date d'approbation: [03/08/2021]

Contact: unmasgeneva@un.org

Date de révision: [03/08/2021]

PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES NORMALISÉES POUR LE DOMAINE DE RESPONSABILITÉ DE LA LUTTE ANTIMINES DU GROUPE MONDIAL DE LA PROTECTION

Table des matières:

- A. Objectif
 - B. Problématique
 - C. Portée
 - D. Rôles et responsabilités
 - E. Reddition de comptes
 - F. Références
 - G. Révision
 - H. Contact
-
-

A. OBJECTIF

1. Ces procédures opérationnelles normalisées (PON) décrivent les responsabilités du domaine de responsabilité de la lutte antimines (MA AoR) du Groupe mondial de la protection (GMP), ci-après dénommé MA AoR mondial.^[1] Elles fournissent des orientations sur la manière de fournir un soutien opportun aux MA AoR nationaux.^[2]

2. Les PON s'inspirent de la note d'orientation du Comité permanent interorganisations^[3](CPI) sur l'utilisation de l'approche sectorielle pour renforcer la réponse humanitaire et s'appuient sur les lignes directrices connexes antérieures, en particulier les termes de référence du MA AoR mondial de janvier 2018, qu'elles remplacent.

^[1]MA AoR mondial désigne ici l'entité chef de file du groupe, dans ce cas UNMAS, et les organisations participantes. Même si la politique du CPI «Protection dans le cadre de l'action humanitaire 2016» fait référence à «l'agence chef de file», aux fins des présentes PON, le terme «entité chef de file» est utilisé, car le Service de la lutte antimines fait partie du Secrétariat, au sein du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité au sein du Département des opérations de paix des Nations Unies.

^[2]Aux fins des présentes PON, « MA AoR national » est employé à la place des différents termes utilisés pour désigner les divers mécanismes de coordination existants au niveau national pour la lutte antimines, par exemple les sous-groupes et les groupes de travail.

^[3]Le Comité permanent interorganisations (CPI) est le principal forum pour la coordination interorganisations de l'aide humanitaire. Il rassemble un large éventail d'acteurs des Nations Unies et d'autres acteurs humanitaires, des droits de l'homme et du développement. Il est présidé par le Coordinateur des secours d'urgence.

3. Les PON décrivent une approche intégrale pour renforcer l'intégration de la lutte antimines dans la réponse humanitaire, en rationalisant de manière cohérente et efficace son travail de protection. Elle contribue ainsi à l'amélioration de son efficacité opérationnelle et, en définitive, à la réduction de l'impact humanitaire des risques d'explosion.

4. La vision du MA AoR est un monde dans lequel les garçons, les filles, les hommes et les femmes vivant dans des situations d'urgence humanitaire sont protégés contre les risques d'explosion et où les droits des victimes sont reconnus et respectés. «L'objectif de la lutte antimines est d'identifier et de réduire l'impact et le risque des mines terrestres et des explosions à un niveau où les personnes peuvent vivre en toute sécurité.»^[4]

B. PROBLÉMATIQUE

5. L'approche sectorielle a été établie par le CPI en 2005 dans le cadre de l'agenda de réforme humanitaire, après décision d'améliorer l'efficacité de la réponse humanitaire et de prévenir les lacunes.

6. À l'échelon national, l'approche sectorielle sert à renforcer la réponse humanitaire en améliorant la prévisibilité et la redevabilité, en clarifiant la division du travail, les rôles et les responsabilités des organisations humanitaires, et en fournissant au coordinateur humanitaire une première instance de recours dans tous les secteurs clés. À l'échelon mondial, l'objectif est de renforcer la préparation à l'échelle du système, en garantissant une direction bien définie et prévisible et des partenariats adéquats en place avec d'autres acteurs humanitaires.

7. Le GMP a été créé pour améliorer la protection dans la réponse humanitaire avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) comme agence chef de file mondiale. Pour répondre au large éventail de problèmes de protection, des composantes spécialisées (les « domaines de responsabilité ») ont été chargées d'assurer une réponse efficace dans leurs secteurs de protection spécifiques, en collaboration avec d'autres agences participantes.

8. Le MA AoR mondial participe donc aux côtés du GMP aux processus intersectoriels. Il est également responsable de l'intégration des questions relatives à son domaine d'activité dans le cycle des programmes d'action humanitaire. Au sein du GMP, le bureau de UNMAS à Genève est l'interlocuteur principal pour le MA AoR mondial. Depuis avril 2018, le MA AoR mondial est codirigé par une ONGI avec rotation biennale.

9. Les autres domaines de responsabilité mondiaux sont les suivants : Protection de l'enfance, dirigé par l'UNICEF, Violence sexiste, dirigé par le FNUAP, et Logement, terre et propriété, dirigé par le Conseil norvégien pour les réfugiés.

^[4]Politique du CPI sur la protection dans le cadre de l'action humanitaire (2016).

C. PORTÉE

10. Ces PON sont destinées au MA AoR mondial. Les MA AoR nationaux doivent être familiarisés avec les PON. En outre, le MA AoR mondial doit informer ses partenaires au sujet de ces PON.

11. Les termes «doit» ou «doivent», «devrait» ou «devraient» et «peut» ou «peuvent» sont utilisés dans le présent document pour indiquer le degré de conformité prévu. Cette utilisation est conforme au langage utilisé dans les normes et lignes directrices de l'Organisation internationale de normalisation (ISO):

(a) «doit» ou «doivent» est utilisé pour indiquer les exigences, les méthodes ou les spécifications qui doivent être appliquées en vue de se conformer à la norme.

(b) «devrait» ou «devraient» est utilisé pour indiquer les exigences, méthodes ou spécifications préférées.

(c) «peut» ou «peuvent» est utilisé pour indiquer une méthode ou un plan d'action possible.

D. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU MA AoR MONDIAL

12. Le MA AoR mondial est un mécanisme de coordination axé sur les pays, qui vise à soutenir une réponse prévisible, responsable et efficace en matière de lutte antimines dans les situations d'urgence humanitaires et liées aux conflits, et les catastrophes naturelles.

Adhésion

13. Le MA AoR mondial doit rassembler des organismes des Nations Unies, des organisations nationales et internationales, des ONG, des donateurs, des institutions universitaires et d'autres acteurs concernés de la lutte antimines, conformément aux principes de partenariat approuvés par la Plateforme humanitaire mondiale.

14. La participation au MA AoR mondial doit être guidée par les principes suivants:

14.1. L'entité chef de file doit représenter ses membres de manière équitable et fournir un retour d'information continu sur les activités du MA AoR mondial, elle doit consulter ses membres sur l'orientation et la direction du travail des AoR, et s'efforcer de parvenir à un consensus;

14.2. L'adhésion doit être volontaire;

14.3. L'adhésion et la participation peuvent prendre différentes formes, allant d'une coordination étroite et d'une programmation conjointe, à des associations plus souples fondées sur la nécessité d'éviter les doubles emplois et de renforcer la complémentarité;

14.4. Le travail du MA AoR mondial doit être éclairé par le cadre stratégique du GMP (2020-2025) et la stratégie du MA AoR du GMP (2022-2024).

14.5. Le MA AoR mondial doit fonctionner dans le respect des différents rôles, responsabilités et mandats de ses organisations participantes, et conformément aux principes humanitaires;

14.6. Le MA AoR mondial rencontre les principales parties prenantes de manière continue, y compris les donateurs, deux fois par an, ses partenaires tous les deux mois et les coordinateurs nationaux du MA AoR (actuellement, 17) tous les deux mois;

14.7. Le MA AoR mondial prend des mesures pour intensifier les interventions en matière de déminage dans les situations d'urgence humanitaire existantes, si nécessaire, et pour participer à l'équipe d'intervention rapide du GMP, le cas échéant;

14.8. Le MA AoR mondial s'engage activement auprès du Groupe mondial de la protection, notamment auprès de son Groupe stratégique consultatif, de ses équipes de travail et de sa cellule opérationnelle. Il encourage le partage de données sur la lutte antimines avec les partenaires du GMP, afin d'améliorer les stratégies d'analyse et de protection. Il fournit des conseils sur les ressources pertinentes et développe des méthodologies pour identifier les personnes dans le besoin, en fonction d'un classement par gravité.

Fonctions

15. Le MA AoR mondial doit avoir trois fonctions principales: a) la coordination; b) le soutien aux MA AoR nationaux; et c) la sensibilisation.

16. L'entité chef de file du MA AoR mondial doit convoquer un séminaire annuel des organisations participantes pour discuter et convenir des priorités du MA AoR mondial. Un plan de travail avec une répartition claire des tâches doit être élaboré selon les ressources que les organisations participantes peuvent mettre à disposition.

17. Le plan de travail, ainsi que d'autres documents pertinents pour le MA AoR, doit être mis à disposition sur le site Internet du GMP sous le thème de la lutte antimines.

(a) Coordination

18. Le MA AoR mondial doit agir comme première instance de recours pour le GMP et les organes subsidiaires pertinents du CPI sur les questions liées à la lutte antimines.

19. Le MA AoR mondial doit gérer la coordination de son domaine de responsabilité et doit créer et mettre à jour régulièrement une stratégie, des PON et des plans de travail pertinents. Il devrait participer à la sensibilisation des États membres et des donateurs, afin d'obtenir un soutien pour le MA AoR.

20. Le MA AoR devrait contribuer à l'élaboration de stratégies conjointes et d'un plan de travail par le GMP, et participer à la sensibilisation des États membres et des donateurs, afin d'obtenir un soutien pour une approche de protection coordonnée.

21. Le coordinateur du groupe de la protection devrait être pleinement habilité à représenter toutes les questions de protection, c'est la raison pour laquelle le MA AoR devrait, si nécessaire, soutenir le coordinateur du groupe de la protection.

22. Le MA AoR mondial devrait participer aux travaux d'autres groupes et mécanismes de coordination intersectoriels, le cas échéant. Ceux-ci peuvent comprendre, sans s'y limiter, le groupe des directeurs des secours d'urgence, le groupe des coordinateurs des groupes mondiaux et les organes thématiques pertinents du CPI.

23. Le MA AoR mondial devrait, si nécessaire, organiser des réunions ou des ateliers conjoints avec d'autres groupes et AoR pertinents du GMP sur des thèmes d'intérêt commun.

24. Le MA AoR mondial devrait soutenir et renforcer les groupes de travail thématiques sur la lutte antimines, tels que le groupe consultatif sur l'éducation aux risques, etc.

(b) Soutien aux activités des MA AoR nationaux

(i) Capacité de coordination des MA AoR nationaux

25. Le soutien aux MA AoR nationaux devrait inclure, sans s'y limiter:

25.1. Fournir ou soutenir une formation pertinente et d'autres efforts de renforcement, d'amélioration et de transfert des capacités liés à la coordination de la lutte antimines humanitaire dans le cadre de l'approche sectorielle;

25.2 Mener des missions de soutien spécifiques au contexte pour aider à renforcer les MA AoR et les mécanismes de coordination nationaux;

25.3. Fournir des orientations sur le processus d'activation et de désactivation des groupes;^[5]

25.4. Soutenir l'élaboration d'outils d'orientation et de termes de référence pour les MA AoR nationaux;

25.5. Coordonner la réponse aux demandes de conseils techniques et politiques du GMP sur les questions liées à la lutte antimines;

25.6. Promouvoir l'intégration des questions transversales (par exemple, l'âge, le genre, les droits de l'homme et l'environnement) dans les initiatives des MA AoR nationaux;

25.7. Informer les coordinateurs des MA AoR nationaux des développements en matière de lutte antimines et des discussions humanitaires plus larges.

^[5]La décision d'activer un MA AoR est fondée sur une demande du coordinateur résident / coordinateur humanitaire, en consultation avec l'équipe humanitaire du pays.

26. Les modalités de coordination intersectorielle devraient être flexibles. Dans le cas du groupe de la protection, les AoR peuvent avoir besoin d'assurer une liaison directe avec d'autres groupes et de s'engager directement dans la coordination intersectorielle aux côtés du groupe de la protection, et les dispositions pour ce faire devraient être convenues à l'échelon du pays, en consultation avec l'agence chef de file du groupe de la protection.^[6]

27. L'activation du groupe de la protection signifie l'activation de tous les aspects de la protection, ce qui peut nécessiter ou non l'activation du domaine de responsabilité. L'activation du groupe de la protection ne peut pas être une activation partielle, c'est-à-dire que lorsque le groupe de la protection est activé, aucun problème de protection ne peut être exclu.

28. Le MA AoR mondial doit encourager l'agence chef de file du groupe de la protection national (et l'agence co-chef de file, le cas échéant) à demander l'approbation du coordinateur humanitaire^[7] pour activer un MA AoR national, si nécessaire, et proposer une entité pour le diriger.

29. Le MA AoR mondial devrait coordonner ses positions et sa représentation au sein du GCCG et d'autres forums du CPI avec le GMP et les autres AoR.

30. Les différents efforts de protection devraient s'inscrire dans le cadre d'une analyse intégrale de la protection, permettant ainsi de partager l'expertise, de réaliser des gains d'efficacité, de diviser le travail ou d'obtenir une réponse de protection plus complète.

(ii) Orientation politique

31. Le MA AoR mondial devrait fournir des orientations aux coordinateurs des MA AoR nationaux sur:

31.1. Les rôles et responsabilités du «fournisseur de dernier recours»^[8] (en particulier pendant une crise de niveau 3),^[9]

31.2. De nouveaux domaines de travail thématiques en dehors des activités de lutte antimines humanitaire actuelles et leur impact sur la protection et la manière de les intégrer dans la réponse humanitaire intégrale;

^[6]Coordination des groupes d'orientation du CPI à l'échelon national, juillet 2015.

^[7]Le CH peut également souligner la nécessité d'activer le MA AoR dans la lettre au coordinateur des secours d'urgence (CSU) sur l'activation du groupe.

^[8]Au-delà du soutien des six fonctions principales du groupe/AoR, l'entité chef de file désignée (UNMAS) est le fournisseur de dernier recours (PoLR). Cela signifie que, si nécessaire, et en fonction de l'accès, de la sécurité et de la disponibilité des fonds, il doit être prêt à fournir les services nécessaires pour combler les lacunes critiques identifiées par le groupe/AoR et inscrites dans les plans de réponse humanitaire menés par le CH.

La classification du CPI pour la crise humanitaire la plus grave et à grande échelle.
^[9]

31.3. La conversion des objectifs de protection en initiatives de lutte antimines à l'aide de documents d'orientation pertinents, tels que la politique du CPI sur la protection dans le cadre de l'action humanitaire (2016), la déclaration du CPI sur la centralité de la protection (2013) et la déclaration du Secrétaire général des Nations Unies sur les droits de l'homme avant tout (2012), qui ont contribué de manière significative à promouvoir la protection;

31.4. La coopération avec les autorités nationales et les acteurs locaux, y compris les ONG, dans le cadre de l'approche sectorielle;

31.5. Le travail au sein de missions intégrées et la nécessité d'équilibrer, parfois, des priorités contradictoires (par exemple, les objectifs des opérations humanitaires, de stabilisation et de paix).

(iii) Intégration dans les cycles des programmes d'action humanitaire

32. Tout au long des processus du cycle des programmes d'action humanitaire (HPC), le MA AoR mondial devrait représenter les positions des MA AoR nationaux.

33. Le MA AoR mondial doit conseiller les MA AoR nationaux sur l'accès aux mécanismes et opportunités de financement, en particulier les fonds humanitaires communs gérés par les Nations Unies, et en particulier le BCAH et le Fonds central d'intervention d'urgence (CERF). À cette fin, le MA AoR mondial peut:

33.1. Élaborer des orientations sur le financement de l'aide humanitaire;

33.2. Soutenir l'intégration de la lutte antimines dans les outils de planification humanitaire mondiaux, tels que l'Aperçu des besoins humanitaires (ABH), le Plan de réponse humanitaire (PRH), ainsi que l'Aperçu humanitaire mondial (GHO) annuel et à mi-parcours;

33.3. Explorer les mécanismes d'intérêt stratégique, ainsi que les bases de données et les plateformes disponibles, telles que le Système de gestion des subventions et le Service de suivi financier (FTS), qui peuvent être utilisés dans les efforts de sensibilisation comme un outil pour surveiller l'état de financement d'une urgence, mais aussi pour comprendre les tendances de financement des donateurs, afin de mieux cibler les efforts de collecte de fonds;

33.4. Explorer de nouveaux partenariats et recenser les fonds émergents et innovants, afin d'augmenter et de diversifier les sources de financement.

(c) Sensibilisation

34. Le MA AoR mondial doit déployer des efforts pour intégrer la lutte antimines dans toutes les actions et réponses humanitaires pertinentes. Ces efforts devraient inclure:

34.1. Entreprendre des actions de plaidoyer dans divers forums pour sensibiliser à la lutte antimines en tant que composante indispensable de la réponse humanitaire et en tant qu'intervention permettant de sauver des vies dans des situations de crise, les pays et territoires où la contamination par des mines ou des restes explosifs de guerre est suspectée ou confirmée;

34.2. Plaider pour l'inclusion de la lutte antimines dans les documents de planification et de sensibilisation pertinents, et participer aux études pertinentes commandées notamment par le GMP ou le CPI;

34.3. Plaider en faveur du financement de la lutte antimines humanitaire auprès des donateurs;

34.4. Inclure des informations appropriées sur la lutte antimines humanitaire dans les modules d'apprentissage, de développement et de renforcement des capacités du GMP;

34.5. Souligner le fait que la lutte antimines est une question de protection transversale importante.

35. À la suite du Sommet humanitaire mondial et des initiatives ultérieures liées au financement et à la mise en commun des fonds dans le cadre des opérations humanitaires et de développement, ainsi que d'autres efforts visant à développer des outils et des produits de connaissance pour renforcer l'efficacité de l'action humanitaire, le MA AoR mondial devrait suivre les évolutions pertinentes, afin d'évaluer les meilleurs moyens de s'y engager. Une telle approche devrait être centrée sur le secteur humanitaire, mais tenir compte des liens possibles avec les acteurs de la paix et du développement.

E. REDEVABILITÉ

36. Ces PON sont publiées par le MA AoR mondial.

F. RÉFÉRENCES

1. *Stratégie relative au domaine de responsabilité de la lutte antimines 2022-2024: La primauté de la protection, 2021.*
 2. *Inter-Agency Standing Committee Policy on Protection in Humanitarian Action, 2016. (Politique du Comité permanent interinstitutions sur la protection dans le cadre de l'action humanitaire, 2016.)*
 3. *IASC Introduction to Humanitarian Action: a Brief Guide for Resident Coordinators, 2015. (Introduction à l'action humanitaire du CPI: un guide concis destiné aux coordinateurs résidents, 2015.)*
 4. *IASC Reference Module for Cluster Coordination at Country Level 2015. (Module de référence du CPI pour la coordination sectorielle au niveau national, 2015.)*
 5. *Generic Terms of Reference for Sector/Cluster at the Country Level, 2013. (Termes de références génériques pour les chefs de file sectoriels au niveau national, 2013.)*
 6. *The Centrality of Protection in Humanitarian Action, Statement by the Inter-Agency Standing Committee (IASC) Principals, 2013. (La centralité de la protection dans l'action humanitaire, déclaration des principaux responsables du Comité permanent interorganisations (CPI), 2013.)*
 7. *Inter-Agency Standing Committee (IASC) Operational Guidance on the Concept of 'Provider of Last Resort', 2008. (Guide opérationnel du Comité permanent interorganisations (CPI) sur le concept de «fournisseur de dernier recours», 2008.)*
 8. *Inter-Agency Standing Committee (IASC) Guidance Note on Using the Cluster Approach to Strengthen Humanitarian Response, 2006. (Note d'orientation du CPI sur la mise en œuvre de l'approche de responsabilité sectorielle pour renforcer l'action humanitaire, 2006.)*
-

G. RÉVISION

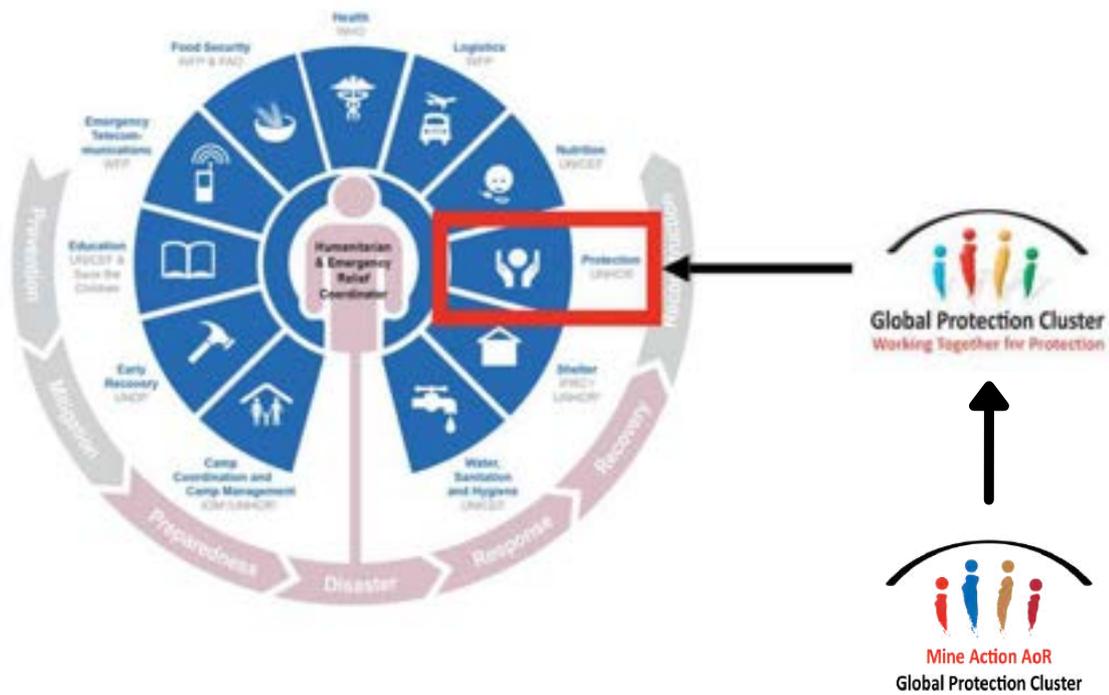
Ces PON doivent être tenues à jour et révisées tous les deux ans pour prendre en compte les résultats des futurs exercices sur les «enseignements tirés» et des évaluations.

H. CONTACT

UNMAS Geneva Office, Palais des Nations, 1211 Genève 10, Suisse. Adresse électronique : unmasgeneva@un.org.

DATE: 9 août 2021

ANNEXE 2: DOMAINE DE RESPONSABILITÉ DE LA LUTTE ANTIMINES DANS L'APPROCHE SECTORIELLE DE L'AIDE HUMANITAIRE



ANNEXE 3: GOUVERNANCE ET COMPOSITION



Alors que cette stratégie du MA AoR (2022-2024) appelle à une refonte de la gouvernance et de la composition du MA AoR, en particulier pour plus d'inclusion et de diversité avec la représentation des pays et territoires concernés, des ONG internationales et nationales, des donateurs et des organismes des Nations Unies, de son Secrétariat, de ses agences, fonds et programmes, la liste ci-dessous indique les membres mondiaux du MA AoR en 2021:

- **Coordinateur:** Service de la lutte antimines des Nations Unies (UNMAS), bureau de Genève.
- **Co-coordonateur:** Désarmement humanitaire et consolidation de la paix (DHCP), Conseil danois pour les réfugiés (DRC), bureau de Genève.
- **Membres:** Action on Armed Violence, Anti-Personnel Mine Ban Convention Implementation Support Unit, Cluster Munition Convention Implementation Support Unit, Dan Church Aid, Désarmement humanitaire et consolidation de la paix (DHCP) / Conseil danois pour les réfugiés, Fondation Suisse de Déminage, Free Fields Foundation, Centre international de déminage humanitaire – Genève (CIDHG), HALO Trust, Hand in Hand for Aid and Development, Humanité et inclusion, Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Fédération internationale de la Croix-Rouge (FICR), iMMAP, Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, Mines Advisory Group, The Marshall legacy Institute, Norwegian People's Aid, Conseil norvégien pour les réfugiés, Bureau de coordination des affaires humanitaires (BCAH), OXFAM, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), université de Queensland, en Australie, université de Washington, Programme alimentaire mondial (PAM).

Le saviez-vous ?

UNMAS comme fournisseur de dernier recours : Au-delà du soutien des six fonctions principales du groupe/AoR, l'entité chef de file désignée (UNMAS) est le fournisseur de dernier recours (PoLR). Cela signifie que, si nécessaire, et en fonction de l'accès, de la sécurité et de la disponibilité des fonds, l'entité chef de file, en tant que PoLR, doit être prête à assurer la fourniture des services nécessaires pour combler les lacunes cruciales identifiées par le groupe/AoR et inscrites dans les plans de réponse humanitaire menés par le CH.

ANNEXE 4: PRÉSENCE DU MA AOR DANS LES PAYS (EN 2021)



Afghanistan
Burkina Faso
Colombie
RD Congo

Éthiopie
Iraq
Libye
Mali

Birmanie
Nigeria
Palestine
Somalie

Soudan du Sud
Soudan
Syrie
Ukraine
Yémen



Mme Hana Albaioumy, de UNMAS en Palestine et coordinatrice du MA AoR de Gaza, dirige une session EORE avec des enfants. Photographie ONU.